

TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS À RISQUE ÉLEVÉ

Question : Peut-on traiter de façon efficace les délinquants présentant un risque élevé?

Contexte : L'imposition de limites strictes à la liberté des délinquants et la prestation de programmes de réadaptation comptent parmi les efforts faits pour contrôler les délinquants. Traditionnellement, les programmes de traitement étaient en bon nombre destinés aux délinquants motivés à changer et ayant relativement peu de problèmes. Les délinquants peu motivés à recevoir un traitement ou ayant beaucoup de problèmes étaient souvent négligés. Ainsi, récemment encore, les programmes de traitement visaient souvent les délinquants à faible risque, ceux à risque élevé étant simplement incarcérés ou soumis à des programmes de probation intensifs.

Selon la littérature récente sur le traitement, il semblerait que le fait d'offrir des services aux délinquants ayant des besoins élevés soit plus efficace pour réduire la récidive que la simple imposition de mesures punitives. Certains programmes permettent de réduire le risque de récidive de moitié, tandis que les mesures punitives n'ont aucune incidence à cet égard. Étant donné que les délinquants à risque élevé constituent une grande menace pour la sécurité publique, il serait avantageux d'offrir des programmes permettant de réduire les risques.

Méthode : Une étude a été menée auprès de trois groupes. Le premier était composé de délinquants libérés et soumis à une surveillance électronique permettant de contrôler leurs allées et venues à l'aide de bracelets de cheville électroniques reliés à des ordinateurs. Les délinquants de ce groupe devaient suivre un programme de traitement cognitivo-comportemental intensif adapté à leurs nombreux besoins (p. ex., gestion de la colère, toxicomanie, etc.). Le deuxième groupe était formé de détenus possédant des caractéristiques semblables aux délinquants du premier groupe par rapport à des facteurs comme les antécédents criminels, l'âge, le travail et la toxicomanie. Ils n'étaient pas tenus de suivre de traitement. Enfin, le troisième groupe se composait de probationnaires qui suivaient le programme de traitement, mais qui n'étaient pas soumis à une surveillance électronique. Le taux de récidive a été calculé, selon le cas, un an après la fin du programme ou un an après la date de mise en liberté.

Réponse : Les trois groupes étaient composés de délinquants de niveau de risque variable. Selon les évaluations, certains délinquants présentaient un risque faible de récidive, et d'autres un risque allant de moyen à élevé (les délinquants à risque très élevé ne faisaient pas partie de l'étude). Ces différents niveaux de risque étaient représentés dans les trois groupes. Les analyses ont révélé que la surveillance étroite des délinquantes par voie

électronique n'avait aucune incidence sur le taux de récidive. Ainsi, le taux de récidive chez les détenus soumis à une surveillance électronique et chez les probationnaires présentant le même risque était semblable (31,5 % par rapport à 35,3 %).

Fait remarquable, on a découvert que le traitement permettait de réduire la récidive, mais seulement chez les délinquants à risque élevé. Le taux de récidive chez les délinquants à risque élevé ayant reçu un traitement (détenus mis en liberté ou probationnaire) était de 31,6 %. Or, chez les délinquants libérés n'ayant pas suivi le programme de traitement intensif, le taux de récidive était de 51,1 %.

Une analyse plus approfondie a révélé que le taux de récidive chez les délinquants à faible risque ayant suivi le programme intensif était plus élevé que chez les délinquants à faible risque qui n'avaient pas participé à ce programme de traitement (32,3 % par rapport à 14,5 %).

Répercussions sur les politiques :

1. Les programmes de traitement à l'intention des délinquants à risque

moyen ou élevé sont efficaces pour réduire la récidive. On peut toutefois remettre en question l'efficacité des programmes de traitement à l'intention des délinquants à faible risque. Les résultats de l'étude cadrent avec d'autres rapports révélant les différents effets du traitement selon le niveau de risque et illustrent l'importance d'offrir un traitement aux délinquants les plus susceptibles d'en profiter.

2. Rien ne semble favoriser le recours à des mesures punitives ou répressives pour décourager les comportements criminels. La surveillance intensive et l'incarcération ne permettent pas de réduire la récidive. Les programmes sévères sont peu susceptibles de modifier les comportements criminels des délinquants à risque moyen ou élevé, à moins qu'ils ne prévoient la prestation de programmes de traitement.

Source : BONTA, J., S. WALLACE-CAPRETTA et J. ROONEY *A Quasi-Experimental Evaluation of an Intensive Rehabilitation Supervision Program*, Criminal Justice and Behavior, 27, p. 312-329, 2000.

Pour plus de renseignements :

James Bonta, Ph.D.
Solliciteur général Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2831
Fax : (613) 990-8295
Courriel : bontaj@sgc.gc.ca

Ce document se trouve aussi sur le site Internet de Solliciteur général Canada :
<http://www.sgc.gc.ca>